

Annecy, le 8 avril 2022

Conseils de Quartier

Appel à participation jusqu'au 8 mai

Les 16 nouveaux quartiers de la Ville d'Annecy, dont les périmètres proposés par les habitants ont été adoptés lors du dernier conseil municipal, lancent la constitution de leur conseil. La participation aux conseils de quartier est possible pour tous les Annéciens, à partir de 15 ans. Les inscriptions se font sur www.jeparticipe.annecy.fr ou à l'accueil de sa mairie déléguée jusqu'au 8 mai 2022.

16 nouveaux quartiers, 16 conseils à constituer

Instances citoyennes les plus proches et accessibles pour l'habitant, les conseils de quartiers sont au service de l'intérêt général et ont un rôle central entre les habitants du quartier et la Ville pour, par exemple :

- dialoguer et débattre des projets,
- participer à la vie du quartier,
- proposer des projets à l'échelle du quartier, inter-quartier et/ou de la ville
- être informés et relayer l'information,
- aider à la décision des élus, selon les besoins, sur les projets de la Ville,
- contribuer à l'évolution de la société en s'impliquant dans la vie de la Ville,
- participer au renouveau démocratique

« Les conseils de quartier exploratoires ont permis à 240 citoyens de définir les quartiers de la ville et le fonctionnement de leur conseil. L'enjeu pour nous est que les citoyens s'approprient leur quartier et leur ville, pour en être pleinement acteurs. De nombreux projets structurants sont menés par la Ville et nous avons besoin d'eux pour avancer. Aujourd'hui cet appel à participation marque une nouvelle étape ! »

Marie Bertrand, adjointe en charge du renouveau démocratique et de la participation citoyenne

Créés à Annecy en 2017, en application de la loi relative à la démocratie de proximité (n° 2002-276 du 27 février 2002), les périmètres des 12 quartiers d'alors avait été définis sans les habitants.

Accessibles à toutes les Annéciennes et tous les Annéciens dès 15 ans

Pour faire vivre chaque conseil de quartier, un cercle de membres composé d'habitants volontaires, d'habitants tirés au sort et des acteurs du quartier (associations, commerces...) seront désignés jusqu'en 2026. Un tiers d'entre eux sera renouvelé tous les 2 ans pour permettre à toutes et tous de s'impliquer. Il faut avoir plus de 15 ans et habiter Annecy. Les inscriptions se font jusqu'au 8 mai 2022 sur www.jeparticipe.annecy.fr ou à l'accueil de sa mairie déléguées.

Ça commence quand ?

Un premier grand rendez-vous est fixé le mardi 31 mai au soir pour le lancement officiel des conseils de quartier, en présence du Maire et de l'équipe municipale autour d'un buffet convivial. Ce sera également l'occasion de rencontrer les autres membres de votre conseil de quartier.

Inscrivez-vous au conseil de quartier pour recevoir l'invitation et fêter ce lancement ensemble !

À quelle fréquence le conseil de quartier se réunit-il ?

Chaque conseil est autonome et se réunit suivant ses besoins, à minima une fois par trimestre.

Une réunion en plénière avec tous les membres se tiendra une fois par an pour définir un programme de travail avec la Ville. Cela permettra aux membres de prioriser les thèmes sur lesquels ils souhaitent agir et à la Ville de présenter les projets structurants en cours.

De plus, une fois par an une réunion inter-conseils de quartier sera organisée.

Toutes les réunions sont-elles obligatoires ?

Non, vous pouvez simplement vous inscrire pour recevoir la newsletter des conseils de quartier qui sera créée prochainement. Ou décider de vous investir en tant que membre permanent ou encore mener une action pour le quartier en synergie avec les acteurs associatifs du quartier.